

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Référence : SUDT/UP/Secrétariat de la CDPENAF
Affaire suivie par : Dominique BERTHONNEAU

Tours, le 02 mai 2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

Séance du 12 avril 2018

**I – OBJET : ÉTUDE D'UNE DÉCLARATION DE PROJET DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES
ARTICLES L.153-16-2°, L.142-4 et L.142-5 DU CODE DE L'URBANISME ET L.112-1-1 DU
CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME**

1-1 - Pétitionnaire : Monsieur le Maire

1-2 – Adresse du pétitionnaire : Mairie
5 place de la Mairie
37190 Chédigny

1-3 – Référence du dossier : Révision allégée du PLU de Chédigny

1-4 – Objet du dossier : Extension de la zone Ub

II – RÉGLEMENTATION APPLICABLE :

2-1 – Textes de référence :

Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 : article 51
Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014
Article L.112-1-1 du code rural et de la Pêche Maritime
Articles L.151-11, L.151-12, L.151-13, L.153-13, L.153-16 2°, L.153.17 du code de
l'urbanisme

III – ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres avec voix délibérative :

Membres avec voix délibératives :

- Monsieur Damien LAMOTTE, Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire représentant la Préfète d'Indre-et-Loire, Président
- Monsieur Jean-Luc VIGIER, Chef du Service Urbanisme et Démarches de Territoires de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, représentant le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire
- Monsieur Serge GERVAIS Maire de Charnizay
- Monsieur Jacky GAUVIN Maire de Luzillé
- Monsieur Dominique DURAND représentant le président de la Ligue de Protection des Oiseaux
- Monsieur Olivier FLAMAN représentant le Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- Monsieur Dominique BOUTIN représentant le Président de la Société d'Etude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine
- Madame Colette JOURDANNE représentant le Syndicat de la propriété privée rurale
- Monsieur Jacques THIBault représentant le Porte Parole de la Confédération Paysanne de Touraine
- Monsieur Gaby BARILLET représentant le Président des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire
- Madame Nathalie LOUAULT représentant le Président de la Chambre des Notaires

- Monsieur Antoine REILLE Président des Propriétaires Forestiers de Touraine
- Monsieur Daniel LANGE représentant le président du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle
- Monsieur Daniel BORDIER représentant le président de la Coordination Rurale d'Indre-et-Loire
- Monsieur André LAURENT représentant le Président de Terres de Liens
- Monsieur Lilian GIBOUREAU représentant le Directeur de l'Institut National d'Origine et de la Qualité
- Monsieur Jean-Pierre GASCHET représentant le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- Monsieur Fabien LABRUNIE représentant le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs

Pouvoir :

- Monsieur Nicolas STERLIN représentant le Président de l'UDSEA a donné son pouvoir au représentant du Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire (Olivier FLAMAN)
- Monsieur Didier FORGEARD représentant les Jeunes Agriculteurs de la Coordination Rurale 37 a donné son pouvoir au représentant du Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire (Jean-Luc VIGIER)

IV- : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur la révision allégée du PLU de Chédigny portant sur les cinq objets suivants : (avis simples)

1 – Extension limitée de la zone Ub :

- Considérant que le projet consiste à densifier un secteur urbain Ub à proximité immédiate du centre-bourg,
- Considérant que l'extension de la zone Ub représente une réduction de 1 300 m² de la zone naturelle et forestière (N) du PLU,

2 – Extension limitée de la zone Ub et augmentation de la zone N :

- Considérant que le projet consiste à d'une part à augmenter la zone Ub de 1 540 m² pour réaliser de l'habitat dont des logements locatifs sociaux, d'autre part à augmenter la zone naturelle et forestière (N) de 4 100 m² par la réduction de la zone Ub pour préserver un corridor écologique,

3 – Évolution du règlement :

- Considérant que le projet consiste à apporter des évolutions au règlement écrit du PLU, notamment pour faciliter la densification urbaine,

4 – Déplacement d'un emplacement réservé :

- Considérant que le projet consiste à déplacer un emplacement réservé (n°5) dédié à la réalisation d'un cheminement piéton pour permettre sa réalisation (maîtrise foncière),

5 – Déclassement d'un EBC :

- Considérant que le projet consiste à déclasser une partie d'un EBC pour réaliser une station d'épuration au profit d'un centre de vacances en secteur Nt du PLU,
- Considérant que l'ensemble de ces évolutions ne porte pas atteinte aux espaces naturels, agricoles et forestiers.

2 avis :

- 1) Le projet recueille 20 votes favorables sur 20 votants au titre de l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'article L.153-16-2° du code de l'urbanisme.

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers formule un **avis favorable** au regard de l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'article L.153-16-2° du code de l'urbanisme sur la révision allégée du PLU de Chédigny.

- 2) Le projet recueille 20 votes favorables sur 20 votants au regard des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme.

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers émet un **avis favorable** au regard des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme.

**Pour la Préfète d'Indre-et-Loire et
par délégation
Le président de séance**

Signé

Damien LAMOTTE